



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## **PRÉAMBULE :**

Le présent règlement intérieur est le règlement de l'association "Twirling Dance Frossay", soumise à la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901. Affilié à la "Fédération sportive et culturelle de France" et à la « Fédération Française Sportive de Twirling Bâton ».

## **TITRE I – ENTRAÎNEMENT**

### ***Article 1.1 - Présence :***

Il est impératif que le twirler soit présent à chaque entraînement pour plusieurs raisons :

- Pour la construction des chorégraphies présentées lors des championnats.
- Pour ne pas pénaliser l'équipe dans laquelle le twirler concourt.
- Pour respecter le travail fourni par les entraîneurs qui donnent de leur temps bénévolement.

Il est donc fortement conseillé pour chaque twirler d'arriver 5 minutes avant chaque début d'entraînement, et il est obligatoire de prévenir en cas d'absence ou de retard les responsables équipes.

Au-delà de 3 absences justifiées ou non (un avertissement écrit sera envoyé), le conseil d'administration se réserve le droit de ne pas présenter le twirler concerné en compétition. Ce qui permettra de ne pas pénaliser l'équipe engagée, le twirler sera donc remplaçant.

Au-delà de 5 absences, le twirler pourra être renvoyé du club sans remboursement de la cotisation, et ce quel que soit le motif d'absence.

Pour les retards sans avertissement, votre enfant pourra se voir refuser l'accès à la salle.

Il est obligatoire de s'assurer de la présence de l'entraîneur de votre enfant avant de le laisser dans la salle. Pour les responsables légaux d'enfants mineurs, une décharge de responsabilité pour déposer et laisser sortir, le twirler seul de la salle est proposé dans le dossier d'inscription.

### ***Article 1.2 - Tenue sportive pour les twirlers et les entraîneurs :***

Il est obligatoire d'avoir une tenue sportive décente et adaptée avec :

- Des pointes, ballerines, jazz ou cougars.
- Un pantalon (legging ou short)
- T-shirt, débardeurs, haut près du corps et seront tolérées les crops top à partir de 15 ans.
- Les cheveux longs doivent être attachés (chignon haut et frange attachée)

Il est donc interdit de venir à l'entraînement avec :

- Des chaussures de sport non adaptées (basket, claquette, chaussette)
- Un pantalon non adapté (jeans, pantalon fluide, ...)
- Une brassière, un t-shirt ample, un bandeau
- Les crops top pour les enfants de moins de 15 ans.
- Les cheveux détachés et dans les yeux.
- Des bijoux : si perte, le club n'est aucunement responsable.



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La tenue sportive devra être complète, sans cela l'accès à la salle pourra vous être refusé par le responsable de la salle.

## **TITRE II - COMPORTEMENT**

### ***Article 2.1 - Responsables légaux :***

Les responsables légaux doivent faire preuve de bienveillance envers les entraîneurs. Nous mettons tout en œuvre pour l'épanouissement des jeunes, il est donc demandé aux responsables légaux de respecter les décisions du conseil d'administration et de faire confiance aux entraîneurs de l'association.

Il est à la charge des responsables légaux de respecter ce règlement ainsi que les consignes données tout au long de la saison et lors des différentes manifestations.

Le dénigrement du club, de l'encadrement ou de ses adhérents sera immédiatement sanctionné par le renvoi du twirler, sans remboursement de cotisation.

Afin de pérenniser la vie associative de notre club, et de pouvoir organiser des manifestations tout au long de la saison, nous demandons une aide en tant que bénévoles, comme sur le gala ou pendant l'organisation d'un championnat, une caution de 100€ est désormais demandée en début de saison, et qui sera restituée si 2 ½ journées de bénévolat sont effectuées au cours de la saison.

Si les responsables légaux rencontrent un problème pendant la saison, il est primordial d'en faire part aux responsables équipes ou aux membres du bureau.

Les responsables légaux sont fortement invités à venir lors des championnats nationaux et la participation du twirler sera remise en cause, en cas d'absence de celui-ci.

La présence des parents (ou représentants légaux) n'est pas souhaitable pour le bon déroulement des entraînements. Elle est néanmoins tolérée les 5 premières minutes et les 5 dernières minutes du cours. Il leur sera demandé de faire preuve de discréction, de ne pas intervenir, ni de perturber l'entraînement ainsi que de ne pas remettre en cause l'entraîneur ou les membres du conseil d'administration.

### ***Article 2.2 - Entraînement :***

La présence d'ami(e)s pendant les entraînements n'est pas autorisée et reste à titre exceptionnel, sous demande et validation du bureau.

Les twirlers doivent arriver 5 minutes avant le début de l'entraînement. Le twirler doit être en tenue et prêt pour son échauffement pour le début de l'heure de l'entraînement.

Une trousse de secours est prévue dans le coffre avec tout notre matériel dans la salle de Frossay, pour les entraînements dans les autres salles, ce sont les responsables de salles qui auront la trousse de secours. Il faudra la sortir dès le début de l'entraînement, en même temps que notre enceinte et clés USB.



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## **Article 2.3 - Compétitions :**

Pendant les compétitions, il est demandé de rester humble et respectueux avec tous les autres clubs, twirlers, parents, juges ou coachs.

Des vestiaires sont mis à disposition pendant les compétitions, il est STRICTEMENT interdit de se changer dans un autre endroit que dans les vestiaires prévus à cet effet.

Les twirlers veilleront à restituer leurs justaucorps aux responsables de leur équipe à la fin de chaque compétition équipe.

Il est strictement interdit de sortir du complexe sportif en justaucorps ou avec les pointes prêtées par le club, ainsi que de manger en tenue.

La bienveillance et le soutien entre tout le club sera demandé afin de passer de bonnes compétitions.

Il est fortement conseillé de venir encourager à partir du premier passage du club.

Nous insistons sur le fait que nous sommes une association, nous demandons donc que sur les championnats nous restions groupés dans le public afin de supporter tous nos twirlers.

## **Article 2.4 - Twirlers :**

Les twirlers doivent faire preuve de respect envers les adultes, encadrants et les enfants de l'association. En cas de comportement irrespectueux à plusieurs répétitions, le conseil d'administration pourra prendre la décision du renvoi du twirler de l'association.

Il est demandé au twirler de représenter positivement les valeurs du club. Le dénigrement du club, de son équipe, de l'encadrement ou de ses adhérents sera immédiatement sanctionné par le renvoi du twirler, sans remboursement de cotisation.

Le fair-play et le respect de chacun est demandé lors des compétitions, entre les membres du club, mais également, avec les autres clubs.

Il est important que le twirler fasse preuve de bienveillance et de respect envers ses entraîneurs qui donnent de leur temps bénévolement, ainsi qu'envers les membres de son équipe.

Le téléphone portable des twirlers sera strictement interdit pendant l'ensemble de l'entraînement. Si, le twirler doit exceptionnellement se servir pour regarder régulièrement son téléphone (attente de résultat important, appel important, ... ) il est obligatoire d'en faire part en début d'entraînement aux entraîneurs.

Le twirler devra avoir une attitude positive et avoir un esprit d'équipe pendant l'ensemble de la saison sportive.

## **Article 2.5 - Entraîneurs :**

L'entraîneur doit être présent dans la salle 10 minutes avant le début de l'entraînement pour accueillir les twirlers, répondre aux éventuelles questions des parents et pour préparer son entraînement afin de commencer à l'heure.

L'entraîneur doit être responsable et faire preuve de bienveillance envers ses twirlers. Il doit être à l'écoute du twirler, tout en gardant une posture d'entraîneur (copinage interdit) avec les twirlers.

Aucune communication d'ordre privé, ne pourra être établie entre les twirlers et entraîneurs.



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Sauf pour les responsables de salle et les responsables de la commission technique, le téléphone portable sera strictement interdit pendant toute la durée de l'entraînement.

L'entraîneur doit avoir une attitude exemplaire face à ses twirlers (langage adapté, tenue adapté, propos adapté et en lien avec le twirling...).

L'entraîneur veillera à refléter le fair-play et la cohésion du club auprès de ses twirlers. Il tiendra un discours positif et en lien avec les valeurs du club.

L'entraîneur devra respecter les décisions de la commission technique pour les chorégraphies, et veillera à respecter l'échauffement des AF appris en début d'année.

Lors de chaque entraînement, ils devront recenser chaque absence et devront prévenir le responsable de salle.

La présence de tous les entraîneurs est obligatoire et leurs investissements sont primordiaux lors de la journée des entraîneurs. Il pourra se voir refuser son rôle d'entraîneur, si celui-ci ne participe pas activement à cette journée.

L'entraîneur majeur devra s'engager à suivre et à participer activement à la formation de juge. En cas d'échec à cette formation, le rôle de l'entraîneur pourra être remis en cause par le conseil d'administration en fonction de la motivation et la participation active des journées formation juge.

## ***Article 2.6 - Responsables équipes, solos, duos :***

La présence des responsables équipes, solos et duos est obligatoire sur chaque championnat (sauf raisons médicales et professionnelles). Ils seront amenés à être responsable des justaucorps et pointes de leurs twirlers attitrés lors des compétitions pour les équipes.

Ils devront les accompagner dans les vestiaires, et être auprès des entraîneurs jusqu'au passage des twirlers. Ils veilleront à récupérer la mallette contenant les livrets, licences et passeports de compétition de leurs twirlers auprès du responsable des livrets, le matin de la compétition. Ils devront donc accompagner les entraîneurs et les twirlers au bureau d'accueil.

Ils échangeront régulièrement avec les entraîneurs pour prévenir des changements d'horaires d'entraînement, ou d'annulation de celui-ci.

Ils seront à l'écoute des entraîneurs et surtout des parents des twirlers pendant toute la saison. Ils devront faire remonter les problèmes rencontrés au bureau et au conseil d'administration.

## **ITRE III – COMPÉTITIONS**

### ***Article 3.1 - Participation :***

Le calendrier des compétitions sera établi pour tous les championnats de l'année et transmis dès que nous le recevons. Toutes les compétitions fixées sont obligatoires. Seule pourra être acceptée l'absence pour maladie ou blessure sur justificatif médical.

L'absence d'un twirler peut entraîner la disqualification de l'équipe, en plus de la déception des twirlers et de l'engagement des frais inutiles pour le club.

En conséquence, il vous est demandé de réserver les journées qui concernent votre enfant dès que vous aurez connaissance du calendrier des compétitions.



## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Pour les championnats nationaux équipes et duos qui concernent toutes les équipes fédérales (F10, F12, F14, FH, FE, FES, ER, FGP) ou des championnats nationaux individuels, une participation financière sera demandée.

Il peut arriver que les twirlers soient sélectionnés pour une compétition nationale mais que l'association ne dispose pas des moyens humains, matériels et/ou financiers pour y participer. De ce fait, la participation ne sera pas possible.

Un rappel avant chaque compétition vous sera fait pour les dernières instructions.

Lors des championnats, les twirlers sont gérés par les responsables d'équipe et leurs entraîneurs. Ils doivent rester jusqu'à la fin de la compétition y compris du palmarès sous peine de déclassement du club.

Le twirler mineur engagé ou présent pour encourager l'association dans une compétition reste sous la responsabilité de son représentant légal ou de la personne qui l'a emmenée sur les lieux. La responsabilité de l'association ne sera engagée qu'au moment du passage en compétition. Les entraîneurs ne peuvent avoir la responsabilité des twirlers tout au long de la journée.

Pour les twirlers n'ayant pas obtenu leur degré pour une catégorie individuelle championnat, il ne sera pas présenté en championnat "coupe". Sauf, pour la catégorie poussin, la participation à la coupe nationale si sélection du twirler ne sera pas envisageable sauf si la compétition est proche de notre département.

### ***Article 3.2 - Tenue / Accessoire :***

Les tenues de compétition (justaucorps et pointes) seront fournies par l'association pour les équipes. Les responsables d'équipes veilleront à récupérer les justaucorps et les pointes de toute l'équipe.

Les responsables d'équipes doivent emmener les justaucorps et les pointes pour la compétition et en est responsables tout au long de la compétition et durant l'année.

La tenue pour les individuels et duos est à la charge des familles.

Le matériel de coiffure (pinces, élastiques, laque, brosse...) ainsi que le matériel de soin (strap, nécessaire perso, genouillères, ...) doivent être fournis par les familles.

Il est demandé au twirler de porter une tenue d'entraînement pendant la compétition avec le débardeur du club, un legging ou short ainsi que le sweat ou la veste du club (pour les équipes nationales).

### ***Article 3.3 - Déplacement :***

Les déplacements se font en voiture particulière des parents (et/ou des entraîneurs à titre exceptionnel). Il est demandé aux parents d'accompagner leurs enfants en compétition. En cas d'indisponibilité, à charge aux parents de trouver une autre personne pour véhiculer leur enfant sur le lieu de compétition. Si un parent transporte un twirler sur un lieu de compétition, il doit en assurer le retour. Le transfert sur les lieux de compétition par un tiers (parent, entraîneur...) ne peut se faire qu'après l'accord préalable du licencié ou de son représentant légal. Il est de la responsabilité du conducteur de vérifier qu'il est couvert pour transporter des tiers dans son véhicule. Les parents déchargent les entraîneurs, juges ou autres parents transportant à titre gracieux, de toute responsabilité en cas d'accident lors d'un déplacement.



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il est obligatoire de prendre le transport du club lors d'un championnat national lorsque celui-ci est proposé.

### **TITRE IV – FRAIS ÉVENTUELS NON COMPRIS DANS LA COTISATION**

#### ***Article 4.1 - Frais éventuels :***

Lors de la saison, des frais éventuels peuvent vous être demandés :

- Déplacement compétitions (national) : fourchette de 50 à 150 euros
- Stage de degré
- Passage de degré, si échec au premier passage
- Veste du club pour les équipes nationales
- Collants pour les équipes nationale
- Pointes pour les équipes nationale et les solos
- Grip des bâtons pour les équipes en compétition nationale

### **TITRE V – FORMATIONS / STAGE**

#### ***Article 5.1 - Tarifs :***

Stage degré FSCF : 9 euros (sous réserve des nouveaux montants de la FSCF)

Passage degré : 9 euros (sous réserve des nouveaux montants de la FSCF)

Animateur fédéral 1 : 360 euros (sous réserve des nouveaux montants de la FSCF)

Animateur fédéral 2 : 320 euros (sous réserve des nouveaux montants de la FSCF)

Recyclage AF1/AF2/BAF : 20 euros (sous réserve des nouveaux montants de la FSCF)

Juges techniques : 14 euros (sous réserve des nouveaux montants de la FSCF)

Recyclage juges techniques : 15 euros (sous réserve des nouveaux montants de la FSCF)

Juges administratifs : 13 euros (sous réserve des nouveaux montants de la FSCF)

Recyclage juges administratifs : 15 euros (sous réserve des nouveaux montants de la FSCF)

Sélection équipe départementale : 7 euros (sous réserve des nouveaux montants de la FSCF)

Caution : Sweat : 25€ Débardeur : 15€ Bâton : 40€ et championnat : 70€ soit 150€

Nous demandons un investissement de 2 ans minimum au sein de l'association, pour toutes personnes ayant participé à une formation juge technique ou animateur fédéral.

Pour les formations d'animateurs fédéraux, un chèque de caution de 100 euros sera demandé, pour garantir l'investissement du jeune.

Pour toutes les personnes allant en formation ou stage, il est impérativement nécessaire de faire preuve de fair-play envers la commission technique et les organisateurs ainsi que tous les autres participants de la formation.



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## **TITRE VI - VOL & PERTES**

### ***Article 6.1 - Vols, pertes et casse :***

Le matériel prêté par le club est soumis à une caution d'un montant de 80 euros (Sweat : 25€ Débardeur : 15€ Bâton : 40€), cela comprend le débardeur noir brodé Frossay, le sweat noir à capuche avec le logo du club ainsi que le bâton et les pointes pour certaines équipes.

En cas de perte, le chèque sera encaissé en fin d'année et la différence sera remboursée aux responsables légaux, après retour des autres éléments à restituer.

L'association n'est aucunement responsable de tout objet perdu quel qu'il soit. Tous les objets trouvés non restitués à leur propriétaire en fin d'année seront mis dans les bennes relais.

Pour tous les objets personnels comme les téléphones, les enceintes, ... sont sous la responsabilité du twirler et/ou entraîneur, en aucun cas le club ne prendra en charge le remplacement ou remboursement.

## **TITRE VII – BLESSURES - MALADIES**

### ***Article 7.1 - Blessure et maladie :***

En cas de blessure lors de l'entraînement, le responsable légal sera informé par l'entraîneur.

La déclaration d'accident sera à faire à votre assurance personnelle (responsabilité civile ou extra-scolaire).

Un twirler se présentant à l'entraînement avec une quelconque blessure se verra refuser l'accès à la salle. Les responsables légaux sont tenus de nous prévenir de toutes blessures ou maladie survenant en cours d'année.

L'association ne pourra être tenue responsable en cas de non-information ou information tardive ayant une incidence sur la santé du twirler.

## **TITRE VIII - FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION**

### ***Article 8.1 - Fonctionnement de l'association :***

Le conseil d'administration regroupe 3 à 9 membres, chacun s'acquitte d'une cotisation de 1 euro par année.

Il procède à la gestion de l'association ou les décisions prises sont votées par la majorité des présents, aucun quorum de prévu. Le président à la décision finale des votes.

Le conseil d'administration se réunit 2 à 3 fois dans la saison en cours.

Le bureau est constitué de 2 à 3 membres qui sont dans le conseil d'administration : président, secrétaire et trésorier.

Son rôle est de mener à bien toutes les décisions prises par le conseil d'administration et s'octroie les décisions qui doivent être tranchées rapidement.

Ces membres sont tous bénévoles.



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Rôle du président :

Le président représente l'association, il a tout pouvoir, valide les comptes de l'association en relation avec le trésorier, anime les réunions du conseil d'administration et prend acte des votes pour acter des décisions. Il a aussi un regard sur les comptes rendus du secrétaire.

## Rôle du secrétaire :

Le secrétaire gère l'administratif que ce soit inscriptions championnats, degrés et l'organisation des évènements au sein de l'association.

Il dresse les comptes rendus de réunion et a aussi le rôle de correspondant auprès de la fédération. Il doit aussi prendre acte de la boîte mail du club et son traitement.

## Rôle du trésorier :

Le trésorier tient les comptes de l'association, décide avec validation du président des dépenses engendrées durant la saison. Il est chargé d'effectuer les paiements et reçoit les recettes des licenciés. Il doit présenter le rapport financier de la saison pendant l'assemblée générale.

Il est chargé de constituer les dossiers de subvention.

## Rôle du conseil d'administration :

Le conseil d'administration devra participer aux différentes actions. Il aidera le bureau dans les prises de décision et devra représenter positivement le club. Il sera en accord avec les valeurs du club.

## TITRE IX - DEGRÉS

### **Article 9.1 - Degrés :**

Il existe 6 degrés du 1er au 6e.

Les entraîneurs évaluent si le twirler a la capacité de passer son degré et il sera présenté aux membres de la commission technique pour validation avant inscription.

Le 1er passage de degré est offert par le club mais si le twirler échoue les passages suivants seront à la charge des parents.

Les frais de déplacements sont à la charge des parents, des covoiturages peuvent être organisés avec une participation éventuelle.

## TITRE X - CONFIDENTIALITÉ

### **Article 10.1 - Confidentialité :**

Toutes les coordonnées transmises pour la gestion des équipes sont totalement confidentielles. Les membres de l'association sont tenus et s'engagent à ne divulguer à autrui aucune des coordonnées.

Chaque année, une demande d'autorisation de droit à l'image est demandée. Il est donc important de ne pas divulguer des photos ou vidéos de l'équipe de vos enfants sans l'autorisation de tous les responsables légaux.

Il est important aussi de ne pas partager les vidéos des chorégraphies sur les réseaux sociaux, à votre famille et amis avant la fin de la saison sportive et des championnats nationaux.